

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 22/10/19
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 08/11/19
Affichage le : 22/11/19
Transmission préfecture le : 22/11/19
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20191122-lmc1111289B-DE-1-1
Du : 22/11/19
Délibération exécutoire le : 22/11/19

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 22 novembre 2019

POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
MODIFICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : REPRISE DES RÉSULTATS DU FSL

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, et L.3312-2 à 7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 16 décembre 2016 relative à l'internalisation à partir du 1^{er} janvier 2017 de la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date 26 janvier 2018 relative à la modification du Règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 26 janvier 2018 relative à l'adoption du Budget Primitif 2018 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 29 juin 2018 relative à l'adoption du Budget Supplémentaire 2018 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 23 novembre 2018 relative à l'adoption de la Décision Modificative 2018 du Budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 28 juin 2019 relative à l'adoption du Compte administratif 2018 du budget principal ;

Vu le Compte de gestion 2018 du budget principal présenté par Monsieur le Payeur Départemental, justifiant la reprise du bilan de clôture du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dans les comptes du comptable public ;

Vu le bilan de clôture du Fonds de Solidarité pour le Logement transmis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et certifié par son comptable ;

Considérant la transmission tardive par la CAF du bilan de clôture du Fonds de Solidarité pour le Logement ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

DELIBERE

Dit que le compte administratif 2018 adopté par délibération du 28 juin 2019 comportait une anomalie technique car il ne reprenait pas les résultats du Fonds de solidarité pour le Logement (FSL) en raison d'une transmission tardive par la CAF de son bilan de clôture ;

Précise que les résultats de clôture du FSL ont été intégrés dans le compte de gestion 2018 du budget principal du département des Yvelines ;

Dit que les résultats du compte administratif 2018 du budget principal du département des Yvelines sont arrêtés et détaillés comme suit :

	Résultats Budget Principal	Intégration Résultats FSL	Résultats cumulés
Fonctionnement :			
Dépenses :			
Prévus : €	1 381 902 882,71		1 381 902 882,71
Réalisé : €	1 083 133 721,88		1 084 198 029,16
Reste à réaliser : €	-		
Recettes :			

Prévus : €	1 381 902 882,71		1 381 902 882,71
Réalisé : €	1 242 529 924,98		1 242 529 924,98
Reste à réaliser pour 2019 : €	-		
Investissement :			
Dépenses :			
Prévus : €	598 019 028,81		598 019 028,81
Réalisé : €	337 278 251,79		337 278 251,79
Reste à réaliser pour 2019 : €	12 493 696,66		12 493 696 66
Recettes :			
Prévus : €	598 019 028,81		598 019 028,81
Réalisé : €	299 777 850,86		299 777 850,86
<i>Dont affectation du résultat 2017</i>	79 379 330,09		79 379 330,09
Reste à réaliser pour 2019 : €	7 036 780,11		7 036 780,11
Résultats de l'exercice 2018 :			
Fonctionnement €	159 396 203,10	1 064 307,28	160 460 510,38
Investissement €	- 37 500 400,93	196 268,50	- 37 304 132,43
<i>Investissement € hors affectation du résultat 2017</i>	- 116 879 731,02	196 268,50	-116 683 462,52
Résultats de l'exercice antérieur reporté :			
Fonctionnement €	194 478 054,80		194 478 054,80
Investissement €	- 75 683 785,05		- 75 683 785,05
Résultats de clôture de l'exercice 2018 :			
Fonctionnement €	353 874 257,90	1 064 307,28	354 938 565,18
Investissement €	- 113 184 185,98	196 268,50	- 112 987 917,48
Résultats d'exécution de l'exercice 2018 :			
Solde des restes à réaliser en investissement pour 2019	- 5 456 916,55		- 5 456 916,55
Résultats définitifs 2018 :			
	235 233 155,37	1 260 575,78	236 493 731,15

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 22 novembre 2019

MODIFICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : REPRISE DES RÉSULTATS DU FSL

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (5) : Sylvie D'Esteve à Sonia Brau, Pierre Fond à Ghislain Fournier, Janick Géhin à Marie-Hélène Aubert, Marie-Célie Guillaume à Pierre Bédier, Karl Olive à Jean-François Raynal.